

Education thérapeutique du patient 2020

➤ ÉLIGIBLE AU DPC

Fiche technique

Secteur

Sanitaire

Public

Tout professionnel de santé selon la liste du Code de la santé publique, en particuliers les médecins, infirmiers, diététiciens, masseurs kinésithérapeutes, pharmaciens, etc.

Durée

6 jours (2 x 3 jours)

Organisme de formation

➤ EMPATIENT

Lieux & dates

➤ Groupe 1

Rennes (reporté du 05 au 07 oct + 07 au 09 déc 2020)

Du 12 au 14 mai 2020

+ Du 9 au 11 juin 2020

➤ Groupe 2

Brest

Du 15 au 17 sep. 2020

+ Du 13 au 15 oct. 2020

Interlocuteur Opcos Santé

acrbretagne@opco-sante.fr

02 23 440 440

Interlocuteur OF

M. BERTHOLON

drbertholon@empatient.fr

01 53 10 37 40

Contexte

Vous souhaitez :

- Vous former pour dispenser des séances d'éducation thérapeutique destinées à des patients atteints de pathologies chroniques et à leur entourage ?
- Mettre en place un programme dans votre structure ou venir renforcer l'équipe de vos collègues impliqués dans un programme déjà existant ?
- Vous familiariser avec l'accompagnement « éducatif » ?

L'OPCO Santé et la société EmPatient vous proposent de participer une formation de 6 journées (**2x3 jours**) vous permettant d'acquérir les bases de ce que doivent être un programme d'éducation thérapeutique (diagnostic éducatif, animation de séances, traçabilité, évaluation, organisation...) et d'approfondir vos compétences sur l'accompagnement des patients chroniques (pour renforcer leur connaissance et reconnaissance de leur maladie, les soutenir, entretenir leur motivation à se traiter au long terme et les aider à construire un projet thérapeutique adapté à leur pathologie, environnement et contexte de soins).

Objectifs

Cette formation sera mise en œuvre avec la volonté de favoriser l'implication des participants en utilisant des méthodes pédagogiques mettant les stagiaires au cœur de leur apprentissage (intérêt suscité, attention maintenue).

Prérequis

Aucun prérequis n'est demandé

Contenu

Pour plus de détail, contactez l'organisme de formation.